

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Juin 2025

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : GODARD Jean-Louis.

Retardataire : MARION Pierre-Alain (arrive au point n°3 de l'ordre du jour).

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Forêt communale : devis pour la suite du programme de travaux 2025

M. JL Godard propose de valider les travaux sylvicoles suivants :

- Dégagement manuel de plantation dans la parcelle 10 (plan de relance et ancienne parcelle Monnier),
- Maintenance de cloisonnement au broyeur, parcelles à définir avec l'agent ONF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'ONF pour un montant estimatif de 5251.50€ HT.

M. V. Godard souhaiterait plus de communication entre la commune et l'agent ONF.

2. Dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de la Joux

Mme le Maire explique qu'en raison de la création de l'école inclusive à Villeneuve d'Amont, le regroupement de plusieurs écoles avec une direction pour chacune d'entre elles, n'a plus de raison d'être.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de la Joux liant les communes de Villeneuve d'Amont, Villers-sous-Chalamont et Arc-sous-Montenot à compter du 1^{er} septembre 2025 et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette dissolution et à notifier la présente décision aux autres communes concernées, à l'Inspection Académique, et aux services de l'Éducation Nationale.

3. Acquisition de la parcelle ZE0141 à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

M. PA Marion rejoint la réunion.

Mme le Maire explique que le plan de division et le document d'arpentage étant dressés, il convient de compléter la délibération n°2025_FEV_2 du 6/02/2025 par le n° de parcelle et la contenance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle ZE141 (issue de la parcelle ZE13) d'une contenance de 242 m² à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, à l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la commune, auprès de Maître Etienne Vuillaume notaire à Levier.

4. Emprunt pour le renouvellement de conduites vétustes

Conformément au vote du budget prévisionnel 2025 Eau, il convient de contracter un nouvel emprunt de 70000€ (capacité maximum d'endettement de ce budget) pour le renouvellement des conduites vétustes d'alimentation en eau potable. Elle rappelle que le coût définitif n'est pas encore connu, le chantier est en attente de réception et le Département n'a toujours pas transmis son accord de subvention, le solde du projet devra être porté par le budget principal.

Quatre banques ont été sollicitées (Banque Populaire, Crédit Agricole, Banque Postale et Crédit Mutuel) pour un emprunt de 70000€ à taux fixe sur 15 et 20 ans, Mme le Maire présente les simulations reçues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre du Crédit Agricole (la moins coûteuse) pour un emprunt de 70000€, sur 15 ans, taux fixe 3.46%, remboursement par amortissement constant, frais de dossier 200€.

5. Salle des fêtes : tarifs et organisation des locations

Mme le Maire donne la parole à M. Juguet qui explique ne plus pouvoir prendre en charge les locations de salle des fêtes du fait de son prochain déménagement. Mme Artel propose de le remplacer.

Mme le Maire explique qu'à compter du 1/09/2025, du fait du déménagement du périscolaire dans les nouveaux locaux de l'école, les horaires de location de la salle des fêtes pourront être assouplis. Pour 2025, les tarifs resteront inchangés.

Les locations de salle sont suspendues durant les travaux sur la Place de la mairie, l'alimentation en gaz de la cuisine ayant été coupée.

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Vente bois de chauffage par soumission cachetée : deux offres ont été reçues, le lot de bois de chauffage a été attribué à la meilleure proposition au prix de 23€ HT/stère.

- Chapelle : le lauréat du concours a été désigné, le projet ne peut malheureusement pas encore être dévoilé afin d'assurer le respect de la procédure.

- Travaux d'aménagement des abords de l'école inclusive : Contrairement à ce que l'on peut entendre, Mme le Maire rappelle que la commune ne prend pas en charge la réfection du parking de l'IME l'Eveil.

- Tour de France : une réunion entre les associations sera organisée rapidement.

- Prochaine réunion du conseil municipal : 17/07/2025.

La séance est levée à 22h40.

A Villeneuve d'Amont, le 18/06/2025

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

